

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Objet :

Désignation d'un représentant
SMEEDH Hérault Energies

N° : D – 2026 – 04 – 15 – 03e

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Bernard GUERRERE, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Ghislaine GAY, Corinne LOUBES, Alexandra SCHAAB, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : Mme Eliane CHAUMET à Mme Corinne LOUBES, M. Fabrice LETELLIER à M. Vincent BAR.

Absents :

Secrétaire de séance : René COUSIN

Début de séance : 18h30

Conformément à l'article 9 ses statuts, le Syndicat mixte, HERAULT ENERGIES, renouvèle son Comité syndical à la suite des élections municipales.

A ce titre, Madame le Maire expose au conseil municipal les compétences transférées par la commune au Syndicat afin de pouvoir bénéficier dans ce domaine d'un meilleur service, à un coût plus intéressant pour les finances communales.

Le représentant communal auprès du Syndicat a pour mission d'être un relais des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celles-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des statuts, modifiés en octobre dernier, le représentant est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40 000 habitants, pour procéder à l'élection des 17 délégués correspondants.

Le conseil municipal est informé que cette élection se tiendra début juin pour permettre l'installation du nouveau Comité syndical en amont de l'Assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16 ;

Vu l'article 9 et suivants des statuts d'HERAULT ENERGIES,

Vu la délibération du Conseil municipal demandant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 2 procurations et 5 voix d'abstention,

- Désigne Mme Géraldine ESCANDE-COLIN comme représentante de la commune auprès d'Hérault-Energies
- Madame Géraldine ESCANDE-COLIN sera électrice pour désigner les délégués représentants les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

René COUSIN

La Maire,

Géraldine ESCANDE-COLIN

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_03E-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault, le 17 AVR. 2026
Et publication ou notification
Du
La Maire 17 AVR. 2026

